

022/531

**POLICE MUNICIPALE : ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE**  
**VERCINGÉTORIX À COURNON-D'AUVERGNE.**

**Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** les articles du Code de la Route et plus particulièrement les articles L.325-1 à L.325-13 et R.417-10, 10° à R.325-3,

- **Vu** la demande de la société « COLAS FRANCE », concernant la réfection de revêtement de chaussée rue Vercingétorix à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la tranquillité publique, il y a lieu de réglementer le stationnement.

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le stationnement sur le trottoir et sur la chaussée sera interdit rue Vercingétorix à tous les véhicules, du lundi 07 novembre 2022 au mardi 22 novembre 2022 de 07h30 à 17h30.

**Article 2<sup>ème</sup>**

Le droit des riverains sera préservé pendant toute la durée du chantier, de même la libre circulation des piétons sera sécurisée pendant la durée de l'opération.

**Article 3<sup>ème</sup>**

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

**Article 4<sup>ème</sup>**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5<sup>ème</sup>**

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services et le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 2 novembre 2022

**Certifié exécutoire**

**François RAGE**  
**Maire de Cournon-d'Auvergne**  
**1<sup>er</sup> Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole**



Publié le **07 NOV. 2022**